

Chapitre 1: L'état actuel des ressources génétiques forestières

Diversité interspécifique et intraspécifique:

1.1. Faire une liste des principaux écosystèmes et des principales espèces d'arbres dans le pays.

La classification ci-dessous ne repose pas sur la réalisation d'inventaires précis et d'une typologie de peuplements ou d'écosystèmes forestiers. Il s'agit de types de végétation forestière, naturelle primaire et secondaire plus ou moins anthropisée. La liste établie pour les espèces d'arbres ne comprend pas les espèces introduites à des fins de production et non naturalisées. Ces espèces seront mentionnées au paragraphe 1.12.

Tableau 1 : Principales formations végétales primaires en Polynésie française (modifié d'après Papy, 1941-1954 ; Florence, 1993 ; Florence, Lorence, 1997). Réf biblio n°37

	Séries de végétation	Types de végétation naturelle	Principales espèces d'arbres rencontrées ¹
Azonale	Groupements littoraux (« bande littorale », « <i>coastal vegetation</i> »)	Végétation littorale sur sables ou sur rochers, forêt d'atoll	Cocos nucifera (Pol) Cordia subcordata Pisonia grandis Guettarda speciosa Pandanus tectorius Heliotropium foertherianum
	Bande adlittorale, « <i>para-littoral and lowland forest</i> »	Forêts supralittorales et forêts sur plateaux calcaires soulevés	Thespesia populnea Calophyllum inophyllum Barringtonia asiatica Casuarina equisetifolia
	Zones humides	Végétation et forêts marécageuses, submangrove, ripisylves	Hibiscus tiliaceus Neonauclea forsteri Inocarpus fagifer(pol)
Zonale	Série xérophile (< 1 500 mm/an) (« étage xérotropical », « <i>low- to midelevation dry to semi-dry forest</i> »)	Forêts xérophiles et semi-xérophiles de basse altitude (forêts sèches et semi-sèches)	Sapindus saponaria Xylosma suaveolens Erythrina variegata (pol) Santalum insulare Leucaena leucocephala (mod)
	Série mésophile (1 500-3 000 mm/an) (« étage mésotropical », « <i>low- to midelevation moist forest</i> »)	Forêts mésophiles de basse et moyenne altitude (forêt mésiques)	Rhus taitensis Alphitonia zizyphoïdes et A. marquesensis Serianthes myriadenia Falcataria moluccana (mod) Spathodea campanulata (mod)
	Série hygrophile (> 3 000 mm/an) (« étage hygrotropical » ou « <i>mid- to upper elevation wet forest</i> »)	Forêts hygrophiles de basse et moyenne altitude (forêts humides de vallée)	Hibiscus tiliaceus Neonauclea forsteri Inocarpus fagifer(pol) Miconia calvescens
	Série ombrophile (> 3 000 mm/an) (« <i>high-elevation cloud forest</i> »)	Forêts hygrophiles d'altitude (forêts humides de montagne ou « forêts de nuages »)	Weinmannia spp. Metrosideros collina Ilex anomala Crossostylis biflora Alstonia costata Miconia calvescens (mod)
	Etage des hauts sommets « <i>summit wet shrublands</i> »	Végétation subalpine (« maquis sommitaux »)	Individus de DHP < 10 cm

¹ Pol = espèce introduite par les premiers polynésiens (introduction ancienne)

Mod = introduction moderne

L'absence d'annotation indique les espèces indigènes

1.2. Faire une liste des méthodes de caractérisation de ces espèces (zonage écologique, délimitation des zones de provenance, etc.).

Aucun inventaire forestier n'a été lancé à l'échelle globale en Polynésie française. Cependant, quelques inventaires ponctuels et localisés ont été réalisés par île ou par Domaines géographiques (massif).

En ce qui concerne les plantations forestières réalisées par le Service du Développement Rural, une base de données est renseignée annuellement.

Les méthodes employées sont en général les suivantes :

- Analyse d'images satellites (images Ikonos) ou de photographies aériennes pour établir une première cartographie de l'étage dominant, suivie d'une vérification sur le terrain ;
- Réalisation de placettes permanentes ou provisoires pour le suivi de types de végétation, accroissement et évolution de la composition ;
- Etudes morphologiques (santal, Réf. Biblio n°8), génétiques, phylogéniques, xylologie, (anatomie du bois, essais mécaniques) ;
- Inventaires de peuplements forestiers (inventaires exhaustifs ou par sondage, mesure des diamètres, des hauteurs, qualités sanitaires, distribution géographique, géoréférencement des limites et des accès routiers) ;
- Ou simples prospections non systématiques visant à caractériser les peuplements rencontrés et repérer les espèces rares et/ou d'intérêt (patrimonial, environnemental, paysager...).

1.3. Faire la liste des études réalisées sur les diversités intraspécifiques.

Les études sur la diversité intraspécifique ne concernent que 5 espèces d'arbres :

- *Santalum insulare* : Espèce endémique, dont certaines variétés sont menacées (Réf. Biblio n°5, 7, 8, 14) ;
- *Pinus caribaea* : Espèce d'introduction moderne en vue de la production de bois d'œuvre. Des tests de provenances ont été réalisés au début du programme de reboisement, par plantation de différentes variétés, notamment les variétés *caribaea* et *hondurensis*. Des parcelles de provenances sont encore visibles, notamment sur les îles de Tahiti (plateau de Taravao) et de Moorea (Domaine d'Opunohu) ;
- *Cocos nucifera* : Espèce d'introduction polynésienne (probable). Des recensements des variétés polynésiennes ont été réalisés par divers auteurs à partir de 1848. En 1959, des parcelles d'expérimentation (test de croissance et de production en noix) ont été installées à Rangiroa aux Tuamotu par l'Irho². Une collection réduite de variétés a été constituée à Rangiroa dans les années 1960 comprenant quelques variétés locales et de la région Pacifique (îles Cook) ainsi que quelques autres variétés de cocotiers introduites d'Afrique (Côte d'Ivoire essentiellement). Un champ semencier a été mis en place en 1979 à Faaroa sur l'île de Raïatea. Son objectif est de produire des plants hybrides résultant du croisement entre le cocotier Nain Vert du Brésil et le Grand de Rangiroa (Réf. biblio n°3 et 4) ;
- *Calophyllum inophyllum* : Espèce indigène, largement utilisée localement pour la qualité de son bois et son huile extraite de l'amande des fruits aux vertus médicinales et cosmétiques. Les études ont porté sur la qualité de l'huile extraite des amandes de plusieurs origines polynésiennes ou océaniques.
- *Artocarpus altilis* (ou arbre à pain) : Espèce indigène, domestiqué très tôt et constituant la base de l'alimentation des Polynésiens. Des dizaines de variétés ont été sélectionnées et reconnues à partir de la seule espèce *altilis*.

1.4. Quelles sont les méthodes utilisées pour analyser et évaluer les variations intraspécifiques dans le pays ?

- Variations intraspécifiques évaluées sur des critères phénologiques : analyse de comportements en plantation (forme, croissance, production de fruits..) : pour les espèces *Pinus caribaea*, *Cocos nucifera* (réf. biblio n°3 et 4) et *Artocarpus altilis* (réf. biblio n°44). Etudes morphologiques de caractérisation de variétés et de provenances de *Santalum insulare* (réf biblio n°8, 34) ;
- Variations intraspécifiques évaluées sur des critères génétiques : études de génétique moléculaire réalisées à partir de l'ADN contenu dans les feuilles de *Santalum insulare* (études des microsatellites nucléaires et des microsatellites chloroplastiques) (réf biblio n°7) ;
- Variations intraspécifiques évaluées sur des critères de composition chimique : détermination de chimiotypes permettant de caractériser certaines variétés de *Santalum insulare* et certaines provenances (études de la diversité chimique de la concrète du bois de cœur, (réf biblio n°5)). Etudes de composition chimique d'huile d'amandes de *Calophyllum inophyllum*.

² Institut de recherches pour les Huiles et Oléagineux. Cet institut a fusionné avec d'autres pour créer le Gerdat, puis le Cirad.

1.5. Quelles actions sont entreprises pour étudier et inventorier les variations intraspécifiques dans le pays ?

En plus des études décrites dans le § 1.4, l'observation des variations intraspécifiques s'effectue dans le cadre de plantations, de 2 types :

- soit des plantations de type expérimentales regroupant plusieurs provenances identifiées sur critères phénologiques discriminants (*Pinus caribaea*, *Cocos nucifera*, *Artocarpus altilis*);
- soit des plantations de type conservatoires, mono-variétales, issues de graines prélevées sur des individus in-situ. Ces plantations permettent d'observer les variabilités (phénologiques ou chimiques) au sein d'une même variété et récolter du matériel végétatif de reproduction en vue de créer des vergers à graines d'individus sélectionnés (*Santalum insulare*).

1.6. Avez-vous mis en place des initiatives ou systèmes d'information sur les variations génétiques intraspécifiques ?

Non

1.7. Veuillez indiquer les objectifs et les priorités pour l'amélioration des connaissances sur les variations intraspécifiques.

- o Etudes génétiques sur les espèces indigènes plantées, dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques ;
- o Etude de la structuration géographique éventuelle (inter-île ou inter-archipel) des espèces indigènes plantées à des fins de production (ligneuse ou non ligneuse). Cette dernière étude permettra, comme cela a été fait pour le Santal, d'établir des recommandations aux pépinières privées et publiques, en ce qui concerne les origines des semences (appellations d'origine par ex.) et des réglementations en matière de transport inter-île des plants.

1.8. Quels sont vos besoins pour améliorer les évaluations et le suivi des variations intraspécifiques et interspécifiques ?

Sans information.

1.9. Quelles sont les principales espèces gérées activement à des fins productives dans votre pays ?

Cf. §1.12

1.10. Spécifier le type de production et son importance relative.

Cf. §1.12

1.11. Spécifier si l'espèce est indigène ou a été introduite.

Cf. §1.12

1.12. Quelles sont les principales³ espèces d'arbres gérées activement ou qui sont reconnus pour des services environnementaux dans votre pays

Espèce	Type d'utilisation et/ou services environnementaux	Indigène (Ind), Endémique (End), Introduit (introduction pré-européenne (Pol) ou européenne (mod))	Surface estimée ⁴ (ha) (hors régénération naturelle qui est une donnée inconnue)
Pin des Caraïbes (<i>Pinus caribaea</i>)	Introduit comme essence de reboisement sur les terrains montagneux dégradés, à la fois pour restaurer rapidement les paysages pour réduire les risques d'érosion accrue des terres mises à nues et dans le but de créer une ressource locale en bois de construction	Mod, dynamique de régénération naturelle modérée à forte	5871
Falcata (<i>Falcataria moluccana</i>)	Reboisement de terrains soumis à l'érosion ou détruits par les feux de brousse. Son bois est utilisé en menuiserie intérieure, construction de pirogue, pagaies et pour la production de caisses et palettes	mod, forte dynamique de régénération naturelle	2475
Aito ou Bois de fer (<i>Casuarina equisetifolia</i>)	Largeement utilisé en reboisement de protection des côtes, en bordure de route et pour les haies brise-vent	ind ou pol	774
Tou (<i>Cordia subcordata</i>)	Utilisé par les sculpteurs et ébénistes, et son écorce pour la médecine traditionnelle	ind	8
Miro ou bois de rose d'Océanie (<i>Thespesia populnea</i>),	Très apprécié des sculpteurs sur bois et les ébénistes	ind	63
Fara ou Pandanus (<i>Pandanus tectorius</i>)	Feuillage sert à la confection des toitures pour les maisons traditionnelles (bungalow et fare pote'e) pour les hôtels de luxe et les restaurants, certains bâtiments publics (mairie de Faaa) ainsi qu'à la production de paeore pour l'artisanat traditionnel (nattes, chapeaux, tressages divers, ornementation de bouquets)	ind	inconnu
Tamanu (<i>Calophyllum inophyllum</i>)	Bois de sculpture, ébénisterie et pour son huile	Ind ou pol	32
Purau (<i>Hibiscus tiliaceus</i>)	Charpente, les pirogues, son écorce pour les fibres (more, cordages, tapa)	ind	inconnu
Ahi / puahi ou santal (<i>Santalum insulare</i>)	Bois de cœur particulièrement odorant, pour le monoï, la médecine traditionnelle	end	8
Autera'a Ma'ohi (<i>Terminalia glabrata</i>)	Utilisé en ébénisterie	end	<1
Cocotier (<i>Cocos nucifera</i>)	Végétal à tout faire ou presque (nourriture, boisson, bois de construction, tissus, pharmacopée ...). Le tronc de cocotier peut être valorisé mais le rendement faible conduit à la fabrication de produits transformés à forte valeur ajoutée (parquet, lambris).	Ind ou pol	53 878
Teck (<i>Tectona grandis</i>)	Bois de marine et le bois d'ébénisterie	mod	41
Acajou d'Amérique (<i>Swietenia mahogani</i> , <i>S. macrophylla</i>)	Cultivés pour la production de bois d'ébénisterie et de menuiserie, ils sont aujourd'hui utilisés pour la sculpture traditionnelle	mod	110
Acajou d'Afrique (<i>Khaya senegalensis</i>)	Présente un bois très prisé en menuiserie, ébénisterie, ameublement, décoration et sculpture	mod	60
Cèdre odorant (<i>Cedrela odorata</i>)	Ebénisterie	mod	8
Autera'a popa'a (<i>Terminalia catappa</i>)	Ebénisterie	mod	12
Noni (<i>Morinda citrifolia</i>)	Le fruit est exporté aux Etats Unis et Japon sous forme de purée ou de jus, du fait de ses vertus médicinales.	Pol (?)	84 ^b
Mape (<i>Inocarpus fagifer</i>)	L'amande est consommée grillée ou cuite à l'eau.	Pol	inconnu
Manguier (<i>Mangifera indica</i>)	Le manguier a été introduit pour ses fruits à chair ferme, consommés mûrs ou verts. Le bois de bonne qualité sert à l'ébénisterie, en bois massif ou en placage.	Mod	inconnu
Pistachier (<i>Syzygium cumini</i>)	Introduit comme arbre fruitier. Son bois très dur est apprécié en ameublement et surtout pour la fabrication de charbon.	Mod	inconnu
Bois noir (<i>Albizia lebbek</i>)	Menuiserie, ébénisterie	Mod	
Uru, arbre à pain (<i>Artocarpus altilis</i>)	Espèce cultivée pour son fruit, qui constituait la base de l'alimentation polynésienne avant les années 60. Son bois est également apprécié en menuiserie d'intérieur.	Pol	inconnu

³ Espèces caractérisées par leur abondance et/ou leur importance (économique, sociale, culturelle, ...)

⁴ source SDR – rapport interne

⁵ source interne SDR (Département de l'Agriculture) - 2009

1.13. Quelles sont les principales espèces forestières menacées dans votre pays

L'arrêté n° 1506 CM du 29 septembre 2011 portant modification de l'article A. 121-1 du code de l'environnement (Réf. Biblio n°22) fixe la liste des espèces protégées relevant de la catégorie A et de la catégorie B. Le tableau ci-après indique les espèces forestières ligneuses et arborescentes considérées comme menacées en Polynésie française, soit présentes dans l'une des 2 listes citées dans l'arrêté de protection, soit non protégées mais rares. Dans ce dernier cas, considérant la fragilité des populations relictuelles, des programmes de multiplication en pépinière sont en cours afin de constituer rapidement des plantations conservatoires ex-situ.

Nom scientifique	Famille	Statut
<i>Abutilon sachetianum</i>	Malvacées	Protégée liste A
<i>Bischofia javanica</i>	Euphorbiacées	Protégée liste A
<i>Christiana vescoana</i> (syn : <i>Tahitia vescoana</i>)	Orchidacées	Protégée liste A
<i>Erythrina tahitensis</i>	Fabacées	Protégée liste A
<i>Gyrocarpus americanus</i> subsp. <i>Americanus</i>	Hemandiacées	Protégée liste A
<i>Hernandia moerenhoutiana</i> subsp. <i>Campanulata</i>	Hemandiacées	Protégée liste A
<i>Hernandia moerenhoutiana</i> subsp. <i>Elliptica</i>	Hemandiacées	Protégée liste A
<i>Lebronnecia kokioides</i>	Malvacées	Protégée liste A
<i>Myrsine hartii</i>	Myrsinacées	Protégée liste A
<i>Myrsine longifolia</i>	Myrsinacées	Protégée liste A
<i>Nesoluma nadeaudii</i> (<i>Sideroxylon nadeaudii</i>)	Sapotacées	Protégée liste A
<i>Ochrosia fatuhivensis</i>	Apocynacées	Protégée liste A
<i>Ochrosia brownii</i>	Apocynacées	Protégée liste A
<i>Ochrosia nukuivensis</i> (<i>Rauvolfia nukuivensis</i>)	Apocynacées	Protégée liste A
<i>Ochrosia tahitensis</i>	Apocynacées	Protégée liste A
<i>Planchonella tahitensis</i>	Sapotacées	Protégée liste A
<i>Rauvolfia sachetiae</i>	Apocynacées	Protégée liste A
<i>Santalum insulare</i> var. <i>insulare</i>	Santalacées	Protégée liste A
<i>Santalum insulare</i> var. <i>alticola</i>	Santalacées	Protégée liste A
<i>Santalum insulare</i> var. <i>margaretae</i>	Santalacées	Protégée liste A
<i>Santalum insulare</i> var. <i>deckeri</i>	Santalacées	Protégée liste B
<i>Santalum insulare</i> var. <i>marchionense</i>	Santalacées	Protégée liste B
<i>Serianthes rurutensis</i>	Mimosacées	Protégée liste A
<i>Serianthes myriadenia</i>	Mimosacées	Rare
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>koariki</i>	Combrétacées	Protégée liste A
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i>	Combrétacées	Protégée liste A
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>haroldii</i>	Combrétacées	Protégée liste A
<i>Zanthoxylum nadeaudii</i>	Rutacées	Protégée liste A
<i>Alphitonia zizyphoides</i>	Rhamnacées	Rare
<i>Alphitonia marquesensis</i>	Rhamnacées	Rare

Valeurs

XX Utilisation très importante X Utilisation importante

Type d'utilisations

ti	Production de bois d'œuvre	fr	Fruit	me	Médicament	sh	Ombrage, protection contre le soleil et la pluie
po	Poteaux, piquets (contact sol)	nu	Noix	gu	Gomme, résine, tannins	lf	Haie
ro	Bois rond (au dessus du sol)	ve	Légume vert	oi	Huile	cs	Stabilisation du littoral
wo	Sculpture	ho	Miel	cu	Culturel	co	Conservation, protection des sols et des eaux
pu	Papier	fd	Fourrage	to	Toitures	sa	Valeur cérémoniale, ancestrale, sacrée
fu	Bois de feu, charbon	ot	Poison de pêche	fi	Fibres		

Pour les espèces introduites, se référer au tableau du § 1.12.

Les utilisations des différentes essences forestières varient en fonction des archipels, qui peuvent être schématisées selon le tableau ci-après :

Archipel	Espèces forestières couramment utilisées et type d'utilisation
Société	<i>Pandanus tectorius</i> (to) <i>Hibiscus tiliaceus</i> (fi) <i>Inocarpus fagifer</i> (fr) <i>Pinus caribaea</i> (ti, po, ro) <i>Falcataria moluccana</i> (ti)
Australes	<i>Pinus caribaea</i> (ti, po, ro)
Tuamotu	<i>Cocos nucifera</i> (ti, ro, nu, oi) <i>Casuarina equisetifolia</i> (if, cs) <i>Calophyllum inophyllum</i> (oi) <i>Guettarda speciosa</i> (po, ro)
Marquises	<i>Thespesia populnea</i> (wo) <i>Cordia subcordata</i> (wo) <i>Cocos nucifera</i> (nu, oi) <i>Santalum insulare</i> (oi) <i>Pinus caribaea</i> (ti, po, ro)

1.15. Citer tout effort de définition des priorités documenté concernant les espèces forestières de votre pays

Le Pays a adopté, dans sa politique agricole pour la période 2011/2020, un volet forestier⁶ précisant les objectifs sur la période et sur le long terme concernant les espèces forestières indigènes et introduites, pour les produits forestiers ligneux et non ligneux.

D'autres rapports⁷ analysent l'état de la filière bois du Pays et propose des plans d'actions pluriannuels pour son développement, avec notamment la promotion du bois d'œuvre de *Pinus caribaea*.

Les plans de conservation d'espèces forestières menacées ont fait l'objet de rapports⁸ visant à établir un état des lieux, sélectionner les espèces prioritaire, définir le mode opératoire de préservation in-situ et ex-situ. Une convention SDR⁹/DIREN¹⁰ formalise la coordination institutionnelle indispensable à la mise en œuvre de ce programme.

6 Réf. biblio n°45

7 Réf. biblio n°25

8 Réf. biblio n°6, 10 et 20

9 Service du Développement Rural

10 Direction de l'Environnement

1.16. Quel est l'état de la diversité génétique des principales espèces : en hausse, en baisse, stable, inconnu ?

En l'absence d'inventaires exhaustifs de la végétation, seules des hypothèses peuvent être avancées :

- En ce qui concerne le Santal (*Santalum insulare*), on peut supposer que l'effort de plantation initié depuis 10 ans environ par le SDR et la DIREN (environ 8 ha de parcelles conservatoires dans 4 îles de 3 archipels) compense la perte des peuplements in-situ par des activités humaines inappropriées.
- Pour les autres espèces, l'évolution est très probablement à la baisse, soit à cause de prédatons directes ou de sur-exploitations, soit par disparition ou dégradation des habitats (voir § 1.17 ci-après).

1.17. Facteurs qui influencent l'état de la diversité génétique forestière dans votre pays :

La diversité génétique forestière de Polynésie française est très fragile et très sensible face aux perturbations d'origine anthropiques. De nombreuses espèces endémiques insulaires possèdent une aire de répartition très limitée et des populations de faible effectif. Les menaces qui pèsent sur ces espèces et sur leur habitat peuvent entraîner leur rapide extinction¹¹.

Certaines espèces montrent aussi une faible compétitivité, les rendant sensibles aux espèces introduites dotées souvent d'une dynamique de croissance et de régénération particulièrement agressive.

Les différentes menaces qui pèsent sur les ressources génétiques forestières sont :

- Les pestes végétales (*Miconia calvescens*, *Spathodea campanulata*, *Leucaena leucocephala*, *Syzygium cumini* essentiellement, mais aussi 31 autres espèces végétales classées nuisibles et menaçant la biodiversité par envahissement des habitats)¹² ;
- La sur-exploitation du bois de sculpture (santal (*Santalum insulare*), miro (*Thespesia populnea*), tou (*Cordia subcordata*), tamanu (*Calophyllum inophyllum*) par ex) ;
- L'absence de gestion durable de ces ressources ;
- Le manque de continuité dans les programmes forestiers ou de protection de la nature ;
- Le manque de sensibilisation du grand public face aux menaces, aux risques, aux activités néfastes ;
- Le pâturage libre, notamment dans l'archipel des Marquises ;
- Les incendies, fréquents et non contrôlés, avec des Services Publics possédant peu de moyens de lutte ;
- L'urbanisation et grands travaux d'aménagement, notamment dans l'archipel de la Société.

Certaines mesures de lutte contre l'érosion de la biodiversité ont cependant été mise en place depuis quelques années :

- Des plantations conservatoires d'espèces menacées ont été réalisées (cf. § 1.15) ;
- Un programme régional de lutte contre le Miconia¹³ a été initié par l'introduction d'un agent pathogène (lutte biologique) venant compléter les efforts de lutte manuelle réalisés dans les îles peu infestées (la lutte manuelle ayant été abandonnée dans les îles très infestées).

11 Réf biblio n°35

12 Réf biblio n°22

13 Réf biblio n°38 et 39

1.18. L'importance relative des principales espèces ligneuses utilisées a-t-elle beaucoup variée au cours de ces 10 dernières années ? Si oui, quelles sont les forces qui induisent ces changements ?

Les grands changements d'utilisation d'espèces ligneuses enregistrés ces 10 dernières années sont les suivants :

Espèces	Type d'utilisation	Tendance au cours des 10 dernières années	Origine de l'évolution
<i>Pinus caribaea</i>	Bois d'œuvre	Légère augmentation	Les parcelles, essentiellement plantées entre 1977 et 1990, arrivent à maturité aujourd'hui. Les investisseurs de la filière, encore hésitants, commencent à remplacer les bois résineux importés par du bois local, avec succès.
<i>Falcataria moluccana</i>	Caisserie, palettes, pirogues, menuiserie	Nette augmentation	Cette essence présente des accroissements très importants, les individus arrivent rapidement à des diamètres supérieurs à 100 cm. Le bois est léger et se travaille facilement. L'espèce colonise rapidement les bords de route, ce qui constitue une ressource accessible, a contrario de la plupart des plantations dites « de protection » réalisées sur des crêtes inaccessibles aux engins.
<i>Pandanus tectorius</i>	Toitures traditionnelles	Diminution	Coût de fabrication et de mise en œuvre, faible durabilité, concurrence par des produits synthétiques imitant le pandanus (Palmex©)
<i>Morinda citrifolia</i>	Alimentaire, médicinal	Nette diminution	Après une très forte demande dans les années 1990, aboutissant à la mise en place d'importantes surfaces supplémentaire, le marché s'est effondré, s'orientant vers d'autres pays producteurs de la région Asie et plus compétitifs.
<i>Cocos nucifera</i>	Coprah, bois d'œuvre	Baisse pour le coprah, légère augmentation pour le bois	Concurrence internationale pour le coprah et les produits associés (monoi). Promotion de l'usage du bois de cocotier dans la menuiserie, la charpente.

1.19. Votre pays évalue-t-il l'appauvrissement génétique des ressources génétiques forestières ? Si c'est le cas, quels sont les mécanismes ou les indicateurs utilisés pour suivre cet appauvrissement ?

- Énumérer les principaux écosystèmes et les principales espèces forestières menacées.

Forêt sèche, littorale et supra littorale, avec leur cortège d'espèces (cf. §1.1.).

- A-t-on mis en place des systèmes d'informations sur les espèces menacées et sur l'évolution de ces menaces ?

Non

Besoins futurs et priorités :

1.20. Quelles sont vos priorités pour améliorer les connaissances en matière de diversité des ressources génétiques forestières, y compris la biodiversité associée.

En raison de l'absence d'études en la matière (sauf pour le santal), il est tout d'abord nécessaire de réaliser des recherches afin d'avoir une meilleure connaissance des espèces dites prioritaires et de leur habitat. Il est également nécessaire de redéfinir de manière plus scientifique la liste de ces espèces prioritaires en y adjoignant les habitats naturels. De plus, une prise de conscience des décideurs sera nécessaire afin que l'élaboration d'un plan d'action national soit possible, de l'exécuter et de lui assurer une continuité dans le temps.

Il serait utile de mettre en place un bureau de génétique forestière qui réaliserait ou coordonnerait les inventaires et les études nécessaires, identifierait les espèces et les habitats prioritaires, gèrerait sur le terrain les espèces identifiées, les arboretums et les réserves et organiserait les formations nécessaires ainsi que les actions de communication.

Enfin, une cartographie des ressources forestières, la mise en place d'une typologie de peuplements, des connaissances sur les caractéristiques dendrométriques des principaux types forestiers, l'étude des diversités génétiques des espèces prioritaires sont indispensables pour le suivi des ressources et la programmation des futures actions.

1.21. Quels sont vos besoins en matière de renforcement des capacités pour développer la diversité des ressources génétiques forestières, y compris pour améliorer l'évaluation de l'érosion génétique et de ses causes ?

- Moyens matériels et humains pour programme ci-dessus ;
- Renforcement de la formation universitaire de l'Université de Polynésie française en écologie terrestre notamment.

1.22. Quelles sont vos priorités pour mieux comprendre les rôles et valeurs de la diversité des ressources génétiques forestières (valeurs économiques, sociales, culturelles, écologiques ?)

Sans information.

1.23. Veuillez fournir les autres orientations stratégiques pour améliorer la compréhension de l'état de la diversité des ressources génétiques forestières et conserver cette diversité (actions politiques, recherche et gestion) au niveau national et régional.

Sans information.

1.24. Quel est le niveau de perception de l'importance des ressources génétiques forestières ?

Sans information.

1.25. Quels sont vos besoins et priorités pour améliorer les connaissances en matière de diversité, conservation et gestion des ressources génétiques forestières ?

Cf. §1.19.

1.26. Quelles sont vos priorités nationales pour améliorer la connaissance du rôle et de la valeur (économique, sociale, culturelle et écologique) des ressources génétiques forestières ?

Cf. §1.21.

1.27. Quel est le niveau d'intervention requis (national, régional, et/ou mondial) ?

- National et européen pour les montages financiers complexes ;
- Régional (Pacifique) au travers de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) pour la coordination technique des projets.

1.28. Est-ce qu'il existe des antécédents en matière d'étude et d'inventaire des ressources génétiques forestières ?

- Flore de Polynésie : 2 tomes (1997 et 2004) – Réf. Biblio n°24
- Base de données Nadeaud (2007), IRD (www.herbier-tahiti.pf)
- Guide des arbres de Polynésie française – Réf. Biblio n°9
- Guides floristiques DIREN (2009-2011) :
 - Arboretum et plantations forestières de Ua Huka - Réf. Biblio n°15
 - Nuku Hiva, Ua Huka, Ua Pou - Réf. Biblio n°18
 - Gambier - Réf. Biblio n°17
 - Tuamotu de l'est - Réf. Biblio n°12
 - Tuamotu du centre - Réf. Biblio n°13
 - Plateaux Te Méhani - Réf. Biblio n°19
 - Vallées tahitiennes - Réf. Biblio n°16
 - Rapa, îles Australes - Réf. Biblio n°42
- Thèse de recherche sur Santalum insulare - Réf. Biblio n°8
- Inventaires statistiques ou exhaustifs de la flore en vue de la rédaction de plan d'aménagement forestier de Domaines Publics ou servant d'éléments pour l'étude de classement en aires protégées de secteurs sensibles - Réf. Biblio n°27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

Chapitre 2 : L'état de la conservation génétique *in situ*

2.1 Lister les espèces cibles gérées activement dans les programmes de conservation *in situ*.

Un plan de conservation d'espèces forestières menacées et/ou protégées¹⁴ a été mis en place depuis 2004. Une liste initiale de 24 espèces a été proposée par les auteurs, sur la base des critères suivants :

- développement dans des milieux dégradés, très difficiles à réhabiliter,
- nombre de pieds et de stations connus très faible,
- régénération quasi-inexistante en milieu naturel,
- présence de semences fertiles ou possibilités de bouturages,
- conservation (pépinière et plantations conservatoires) possible à basse altitude, en zone relativement sèche et chaude.

Ces 24 espèces sont indigènes ou endémiques, toutes considérées comme menacées selon les critères et les catégories définies par l'UICN et appartiennent majoritairement aux séries de végétation semi-xérophiles à mésophiles de basse et moyenne altitude. Il s'agit des formations végétales les plus menacées en Polynésie française du fait des activités humaines.

De ces 24 taxons, 14 sont intégrées dans un plan de conservation avec des mesures in et ex-situ.

Taxon	Famille
<i>Christiana vescoana</i>	Malvacée
<i>Erythrina tahitensis</i>	Fabacée
<i>Grewia tahitensis</i>	Malvacée
<i>Hernandia moerenhoutiana</i> subsp. <i>Campanulata</i>	Hernandiaceae
<i>Nesoluma nadeaudii</i> (<i>Sideroxylon nadeaudii</i>)	Sapotacée
<i>Ochrosia tahitensis</i>	Apocynacée
<i>Pouteria grayana</i> var. <i>florencei</i>	Sapotacée
<i>Santalum insulare</i>	Santalacée
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i>	Combrétacée
<i>Zanthoxylum nadeaudii</i>	Rutacée
<i>Gyrocarpus americanus</i> subsp. <i>Americanus</i>	Malvacée
<i>Ochrosia nukuhivensis</i> (<i>Rauvolfia nukuhivensis</i>)	Apocynacée
<i>Ochrosia brownii</i>	Apocynacée
<i>Lebronnecia kokioides</i>	Malvacée

2.2 Lister les catégories de zones de conservation *in situ* établies (forêts de production aménagées, zones de provenance, aires strictement protégées).

Le Code de l'Environnement actuellement en vigueur¹⁵ reprend les 6 catégories d'espaces naturels protégés définies par la Délibération 95-257 AT du 14 déc 1995 relative à la protection de la nature :

- **Ia : Réserve naturelle intégrale** : espace protégé principalement à des fins scientifiques ;
- **Ib : Zone de nature sauvage** : espace protégé géré principalement à des fins de protection des ressources sauvages ;
- **II : Parc Territorial** : espace protégé géré principalement dans le but de protéger les écosystèmes à des fins récréatives ;
- **III : Monument naturel** : espace protégé géré principalement dans le but de préserver les éléments naturels particuliers ;
- **IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces** : espace protégé principalement à des fins de conservation des habitats, des espèces, avec intervention dirigée au niveau de la gestion ;
- **V : Paysage protégé** : espace protégé géré principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages et/ou à des fins récréatives ;
- **VI : Aire protégée de ressources naturelles gérées** : espace protégé géré principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

De plus, le Pays est propriétaire de Domaines (espaces publics appartenant au Pays), affectés pour certains au Service du Développement Rural dans l'objectif d'une gestion durable des ressources forestières existantes (plantations de *Pinus caribaea* essentiellement) par le Département FOGER (Forêts et Gestion de l'Espace Rural). Ces massifs forestiers (correspondant aux forêts domaniales de France métropolitaine) possèdent pour certains des plans d'aménagement établis pour 15 ou 20 ans (cependant aucun ne possède un arrêté d'application les validant).

14 Réf. Biblio n°6

15 Réf. Biblio n°22

2.3 Quelles actions sont menées pour développer les zones de conservation in situ ? Quelles actions sont menées pour améliorer les inventaires et les études des ressources génétiques forestières ?

Malgré une biodiversité terrestre riche et originale, avec un fort taux d'endémisme (70% pour les Angiospermes) et sa grande fragilité et sa sensibilité face aux perturbations d'origine anthropiques (aires de répartition réduites et populations de faible effectif), la Polynésie française ne possède d'un faible nombre d'espaces naturels protégés : **7880 ha**¹⁶ soit environ **2%** de la surface terrestre totale.

Une étude¹⁷ a réalisé en 2005 un diagnostic des zones naturelles de fort intérêt écologique qu'il serait nécessaire de sauvegarder afin d'y protéger l'intégrité de la biodiversité terrestre. Elle a été menée dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Inventaire et valorisation de la Biodiversité de Polynésie française » inscrit au contrat de Développement Etat-Polynésie française 2000-2004. Plusieurs rapports ont fait la synthèse de prospections intensives de terrain¹⁸, notamment dans le cadre général d'un programme de recherche mené et financé par la Délégation à la Recherche depuis 2006 portant sur l'identification, la caractérisation et la localisation des « Espaces Naturels d'Intérêt Ecologique et Patrimonial » (acronyme ENIEP).

Au total, 115 sites de conservation prioritaire ont été identifiés : 55 sites dans l'archipel de la Société, 25 sites aux Marquises, 17 sites aux Australes, 15 site dans les Tuamotu et 3 sites pour les Gambier.

Enfin, sur ces 115 sites, 15 sites sont classés hautement prioritaires pour la conservation, en fonction de leur intérêt biologique élevé et des menaces fortes qui pèsent sur leur conservation.

2.4 Quelles actions sont menées pour promouvoir la conservation in situ ?

- Actions de sensibilisation, informations, communications/ vulgarisation auprès des Elus.
- Participation active de plusieurs guides de randonnée sur différentes îles (Raiatea, Tahiti, Moorea, Nuku Hiva), ces derniers ayant reçu une formation environnementale assez pointue lors du passage de leur diplôme.

2.5 Quelles sont les plus fortes contraintes pour améliorer la conservation in situ dans votre pays ?

- Manque de soutien politique ;
- Faible implication de la Société Civile ;
- Absence de lobbies de conservation – absence d'ONG actives ;
- Maîtrise insuffisante du foncier (la grande majorité des terres en Polynésie française sont privées) ;
- Difficultés d'accès et grande dispersion géographiques des îles ;
- Nombreuses espèces envahissantes végétales et animales, au développement très dynamique ;
- Manque de personnel compétent (scientifiques et gestionnaires).

2.6 Quelles sont les priorités pour les futures actions de conservation in situ ?

Au sein de la Politique DIREN pour les 3 prochaines années – 2013/2015, en cours d'élaboration, les volets « conservation des espèces végétales » et « protection des espaces » fixeront les objectifs et enjeux avec le développement de plans de gestion intégrés et multifonctionnels d'espaces classés.

De plus, le Service du Développement Rural vise la réalisation des actions suivantes sur les prochaines années :

- La préservation des peuplements naturels d'espèces commercialement intéressantes (*Cordia subcordata* et *Thespesia populnea* par exemple aux Marquises) ;
- L'élaboration de plans de gestion intégrés et multifonctionnels des Domaines publics.

2.7 Quels sont les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités et activités de conservation in situ ?

Sans information.

16 Communication informelle DIREN

17 Réf. Biblio n°35

18 Réf. Biblio n°27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 liste non exhaustive

2.8 Est-ce que votre pays a organisé un forum national/régional pour les parties prenantes qui participent à la conservation in situ, et qui sont reconnues par le programme forestier national ?

Non.

2.9 Quelles sont les priorités de recherche pour appuyer la conservation in situ ?

Restauration écologique de forêts en Polynésie française, intégrant la lutte contre les espèces envahissantes et des recherches sur les espèces rares et/ou menacées.

Par exemple :

- Ile de Rapa, forêt sèche, en collaboration avec l'Université de Polynésie ;
- Ile de Raiatea, plateau de Temehani, en collaboration avec une ONG locale sur co-financement Etat (Stratégie Nationale Biodiversité).
- Vallées sèches de Tahiti, en collaboration avec la société ornithologique locale

2.10 Quelles sont vos priorités pour le développement de politiques qui encouragent les activités de conservation in situ ?

- Mettre en place une « police verte », avec un réseau d'agents formés et assermentés pour constater et verbaliser des infractions au Code de l'Environnement et/ou à la réglementation forestière en vigueur ;
- Poursuivre l'effort de production de Plan Généraux d'Aménagement (PGA) des Communes de Polynésie française (notion de « zone protégée »)¹⁹ ;
- Promouvoir la conservation in situ de propriétés privées par l'attribution d'un label territorial reconnaissant la valeur environnementale du site et sa gestion durable.

2.11 Quelles sont vos priorités pour soutenir la gestion de la conservation in situ?

Définir une stratégie de gestion de la conservation in situ à l'échelle de la Polynésie : par exemple en s'appuyant sur des « comités de gestion » par site intégrant les institutions, les collectivités et les associations locales, avec une coordination du service en charge de la protection de la nature (Direction de l'Environnement).

¹⁹ Actuellement 15 Plans Généraux d'Aménagement sont en vigueur en Polynésie française

Chapitre 3 : L'état de la conservation génétique *ex situ*

3.1 Lister les espèces d'arbres incluses dans les programmes de conservation *ex situ*

Taxon	Statut	Famille
<i>Christiana vescoana</i>	Protégée	Malvacée
<i>Erythrina tahitensis</i>	Protégée	Fabacée
<i>Grewia tahitensis</i>	Protégée	Malvacée
<i>Hernandia moerenhoutiana</i> subsp. <i>campanulata</i>	Protégée	Hernandiaceae
<i>Nesoluma nadeaudii</i> (<i>Sideroxylon nadeaudii</i>)	Protégée	Sapotacée
<i>Ochrosia tahitensis</i>	Protégée	Apocynacée
<i>Ochrosia brownii</i>	Protégée	Apocynacée
<i>Gyrocarpus americanus</i>	Protégée	Hernandiaceae
<i>Pouteria grayana</i> var. <i>florencei</i> (<i>Planchonella tahitensis</i>)	Protégée	Sapotacée
<i>Santalum insulare</i>	Protégée	Santalacée
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i>	Protégée	Combrétacée
<i>Zanthoxylum nadeaudii</i>	Protégée	Rutacée
<i>Rauvolfia nukuhivensis</i>	Protégée	Apocynacée
<i>Pelagodoxa henryana</i>	Protégée	Arécacée
<i>Serianthes myriadenia</i>	Rare	Mimosacée
<i>Alphitonia marquesensis</i>	Rare	Rhamnacée
<i>Bischofia javanica</i>	Protégée	Phyllanthacée
<i>Lebronnecia kokioides</i>	Protégée	Malvacée
<i>Alphitonia zizyphoides</i>	Rare	Rhamnacées
<i>Pinus caribaea</i>	Introduit (Mod)	Pinacées
<i>Artocarpus altilis</i>	Introduit (Pol)	Moracées

3.2 Lister pour chaque espèce, les moyens de conservation (provenances conservées sous forme de semences, pollens, tissus, autres).

Plantations conservatoires réalisées *ex-situ*, après multiplication en pépinières de matériel végétal récolté *in situ*.

NB : le National Tropical Botanical Garden sis à Hawaï possède une collection de graines d'espèces forestières des Marquises.

3.3 Quantifier le nombre total d'arbre de chaque provenance conservée.

Taxon	Nombre de plants installés en parcelle et vivants (2011) ²⁰
<i>Christiana vescoana</i>	56
<i>Erythrina tahitensis</i>	42
<i>Grewia tahitensis</i>	37
<i>Hernandia moerenhoutiana</i> subsp. <i>campanulata</i>	15
<i>Nesoluma nadeaudii</i> (<i>Sideroxylon nadeaudii</i>)	17
<i>Ochrosia tahitensis</i>	16
<i>Ochrosia brownii</i>	50
<i>Pouteria grayana</i> var. <i>florencei</i> (<i>Planchonella tahitensis</i>)	50
<i>Santalum insulare</i>	2400 (8 ha)
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i>	100
<i>Zanthoxylum nadeaudii</i>	42
<i>Rauvolfia nukuhivensis</i>	Uniquement en pépinière
<i>Lebronnecia kokioides</i>	Uniquement en pépinière
<i>Alphitonia zizyphoides</i>	800
<i>Pinus caribaea</i>	Inconnu
<i>Artocarpus altilis</i>	64 plants pour 35 variétés

²⁰ Information DIREN et SDR – février 2012

3.4 Spécifier si les lots de graines sont des mélanges de semenciers, ou bien des lots par semenciers séparés.

Sans objet.

3.5 Spécifier la capacité des infrastructures de conservation ex situ (laboratoire, banques de germoplasme, etc.).

Sans objet pour la Polynésie française. A Hawaï, le NTBG conserve les graines des Marquises dans des chambres réfrigérées d'ambiance contrôlée.

3.6 Lister le nombre et la taille des peuplements de conservation ex situ établis dans votre pays (espèces, provenance, taille).

Cf. § 3.3.

3.7 Lister le nombre, la taille et le rôle des arboretum et des jardins botaniques de votre pays.

- Arboretum de Papua Keikaha (île de Ua Huka – Archipel des Marquises) – 15 ha - collection d'arbres remarquables et/ou d'intérêt forestier - propriété publique;
- Arboretum de Taravao– (île de Tahiti) – 12 ha - collection d'arbres d'intérêt forestier – propriété publique territoriale ;
- Jardin botanique de Papearii (île de Tahiti) – 2 ha²¹ – collection historique (1920-1940) d'arbres d'intérêts divers - propriété publique territoriale ;
- Arboretum de Faaroa (île de Raiatea) – 1.40 ha - collection d'arbres d'intérêt forestier (13 espèces) - propriété publique territoriale ;
- Arboretum de la vallée de Hakahetau (île de Ua Pou) – surface inconnue au sein d'un Parc Patrimonial de 1050 ha (bassin versant)– collection de variété de *Artocarpus altilis* - propriété privée²².

3.8 Décrire l'utilisation et le transfert de germoplasme dans le pays.

Néant .

3.9 Décrire la documentation et la caractérisation utilisées.

Sans objet.

3.10 Quelles sont les actions en faveur de la conservation des collections ex situ existantes ?

- Entretien des plantations existantes (débranchage, dératisation, clôtures) sur budget général public (DIREN, FOGER) ;
- Signature de conventions de gestion entre la Direction de l'Environnement et les propriétaires ou gestionnaires de terrain.

3.11 Quelles sont les activités entreprises pour promouvoir la conservation ex situ ?

- Poster de présentation de l'arboretum de Taravao (présenté à la fête de la Sciences 2011) ;
- Site internet de la DIREN²³ ;
- Séminaire de formation des enseignants du primaire et secondaire (« A l'école de la forêt » - février 2011) ;
- Tournée avec scolaires et intervention dans les écoles (journée de l'arbre 2011) ;
- Reportage télévisé (France 5 – « Silence ça pousse ») : présentation des actions de conservation ex-situ

²¹ Information non vérifiée

²² blog du Parc Patrimonial : <http://parc-patrimonial.blog.fr>

²³ www.environnement.pf

(2011).

3.12 Quelles sont les plus fortes contraintes pour améliorer la conservation ex situ dans votre pays ?

Manque d'une politique sur le long terme de conservation des espèces menacées.

3.13 Quelles sont les priorités pour les futures actions de conservation ex situ ?

- Définition d'une politique sur le long terme de conservation des espèces menacées ;
- Mise en place de « conservatoire(s) botanique(s) » ou autres structures viables (financées à long terme) équivalentes ;
- Participation à une initiative régionale (Pacifique) ou internationale pour la conservation de matériel végétal d'espèces prioritaires.

3.14 Quels sont les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités pour les actions de conservation ex situ ?

- Moyens matériels (infrastructures) et humains pour programme ci-dessus ;
- Favoriser la formation en matière de conservation ex-situ, notamment par des échanges avec les structures spécialisées existantes dans la Région ou à niveau national (Conservatoires Botaniques Nationaux).

Chapitre 4 : Le niveau d'utilisation et l'état de la gestion durable des ressources génétiques forestières

Programmes d'amélioration génétique et leur mise en œuvre :

4.1 Lister les espèces d'arbres actuellement sujettes aux programmes d'amélioration

- *Pinus caribaea* (Mod): plantations comparatives de provenances et vergers à graines ;
- *Santalum insulare* (indigène) : avec plantations conservatoires dans un premier temps, issues de graines prélevées sur des individus isolés in-situ, garantissant la variabilité des individus. Dans un deuxième temps, des greffons pourraient être prélevés sur les plus beaux individus ou ceux qui présentent les caractéristiques recherchées (concentration de santalol dans le duramen), afin de créer des vergers à graines utilisables pour des programmes intensifs de production d'essence ;
- *Cocos nucifera* (Pol): hybridation de variétés locales avec des variétés exotiques en vue d'améliorer le rendement de la production en noix ;
- *Artocarpus altilis* (Pol) : plantations conservatoires de variétés, devant servir de ressources en matériel génétique pour de futurs programmes d'amélioration ou de reproduction de variétés intéressantes.

4.2 Spécifier si des espèces locales ou introduites ont été utilisées.

Cf. § 4.1

4.3 Spécifier les principaux objectifs d'amélioration (bois d'œuvre, bois de trituration, combustible, produits non ligneux, autres).

- *Pinus caribaea* : amélioration de la croissance, de la forme des fûts, de l'élagage naturel, en vue de la production de bois d'œuvre ;
- *Santalum insulare* : production d'arbres à forte proportion de bois de cœur, de bois de cœur à forte concentration d'huile, et d'huile à forte proportion de santalols (artisanat, objets d'art, pharmacopée, esthétique et cosmétique ; parfumerie de luxe à terme) ;
- *Cocos nucifera*: augmentation de la productivité en noix, résistance aux maladies ;
- *Artocarpus altilis* : production de fruit – base de l'alimentation traditionnelle polynésienne.

4.4 Spécifier les niveaux des programmes d'amélioration (première, seconde génération).

- *Pinus caribaea*: première génération en verger de provenances créés à partir de graines sélectionnées introduites d'autres pays ;
- *Santalum insulare* : première génération, plantations conservatoires de semis issus de graines récoltées in-situ ;
- *Cocos nucifera*: première génération, croisement contrôlé de 2 variétés en vue de la production de noix d'hybride et distribution aux coprahculteurs ;
- *Artocarpus altilis* : première génération, collection de variétés / multiplication végétative exclusive.

4.5 Mentionner pour chaque espèce listée dans la première question ci-dessus, si c'est possible, le nombre de provenances testées dans les essais de terrain, individus sélectionnés phénotypiquement (arbres plus), descendances et clones testés dans des essais de terrain.

Essences plantées par variété et origine géographique (file).

4.6 Lister le type, le nombre et la superficie des vergers à graine de semis.

Variété de santal	Type de verger à graines	Nombre	Surface totale plantée (ha)
<i>Pinus caribaea</i>	Collection de provenance	2	Env. 2 ha
<i>Santalum insulare</i> var. <i>insulare</i>	Plantations conservatoires	1	1.02
<i>Santalum insulare</i> var. <i>raiateense</i>	Plantations conservatoires	3	1.20
<i>Santalum insulare</i> var. <i>marchionense</i>	Plantations conservatoires	3	0.60
<i>Artocarpus altilis</i>	Collection de variétés	1	2,00

4.7 Lister le type, le nombre et la superficie des vergers à graine de clones.

Sans objet.

4.8 Lister le nombre et la superficie des banques de clones établies dans votre pays.

Sans objet.

4.9 Si vos programmes de reproduction actuels comportent des croisements contrôlés, spécifier les espèces/provenances et chiffrer approximativement le nombre de croisements inclus dans les essais.

Seul *Cocos nucifera* a fait l'objet d'essais de croisements contrôlés, entre une variété locale (« Grand de Rangiroa ») et une variété introduite (« Nain vert du Brésil »). Ce champ semencier est situé sur l'île de Raiatea, archipel des Iles sous le Vent. L'hybridation est obtenue par élimination des fleurs mâles d'une variété et femelle de l'autre, évitant ainsi les croisements intra-variété. Les noix obtenues sont ensuite distribuées aux producteurs.

4.10 Lister le nombre et la capacité de stockage des banques de gènes développées dans votre pays.

Néant.

4.11 Indiquer le niveau d'utilisation du matériel reproductif forestier amélioré dans votre pays.

Sans objet pour *Pinus caribaea*, *Santalum insulare* et *Artocarpus altilis*, les programmes d'amélioration génétique ne sont qu'au stade de la première génération ou au stade des plantations conservatoires de variétés ou de provenance.

Pour *Cocos nucifera*, les noix hybrides sont distribuées aux producteurs.

4.12 Indiquer les actions menées pour promouvoir l'utilisation du matériel reproductif amélioré dans votre pays.

Afin de faciliter leur diffusion, les noix hybrides sont le plus souvent distribuées gratuitement. Ce programme de diffusion est actuellement menacé par des problèmes sanitaires importants rencontrés au sein du champ semencier (contamination des noix germées et même des noix non tombées par un pourridié, *Marasmiellus inoderma*).

4.13 Est-ce que vous possédez des programmes participatifs d'amélioration génétique des arbres dans votre pays?

Non.

4.14 Si oui, quelles sont les approches participatives qui ont été développées?

Sans objet.

4.15 Avez-vous créé un système d'information sur les programmes d'amélioration génétique des arbres?

Non.

4.16 Quel est le niveau d'utilisation et de transfert des germoplasmes?

Sans objet.

4.17 Quel est le niveau d'accès et de partage des avantages générés?

Sans objet.

Systemes de distribution et disponibilité du matériel reproductif:

4.18 Spécifier les espèces dont les graines, pollens, scions et/ou autre matériel reproductif sont disponibles, sur demande.

Le Service du Développement Rural met à disposition du public, par cessions gratuites ou payantes, des plants de *Santalum insulare* produits à partir de graines récoltées dans les plantations conservatoires les plus anciennes. C'est le cas notamment à Moorea (Archipel de la Société) et à Nuku Hiva (Archipel des Marquises). A terme, ces ventes pourraient être contrôlées (vente uniquement pour des programmes d'amélioration ou des projets de production privés connus et contrôlés) afin d'éviter les transports de plants inter-îles et limiter ainsi les risques d'hybridation entre variétés.

Noix hybrides de Cocos nucifera disponibles sur demande à Faaroa (île de Raiatea) avec les risques d'interruption du programme de diffusion signalé au §4.12.

4.19 Spécifier les espèces dont on peut se procurer le matériel reproductif amélioré à une échelle commerciale (production et distribution de matériel reproductif: semis et clones).

Néant actuellement, les productions actuelles de semis ne permettant pas d'alimenter des projets d'ampleur commerciale.

4.20 Spécifier le type de classification du matériel reproductif amélioré utilisé dans votre pays.

Sans objet.

4.21 Est-ce qu'il existe certaines variétés brevetées par votre pays?

Non.

4.22 Spécifier les modes de distribution du matériel génétique forestier amélioré.

Cf. § 4.18.

4.23 Est-ce que votre pays a mis en oeuvre un programme national de semences améliorées?

Non.

Chapitre 5: La situation des programmes nationaux, de la recherche, de l'éducation, de la formation et de la législation

Programmes nationaux

5.1 Lister les principales institutions activement engagées dans le travail de terrain et de laboratoire en matière de conservation des ressources génétiques forestières

Abréviation	Nom complet	Type d'organisation
SDR	Service du Développement Rural	Institution dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la forêt ²⁴ .
DIREN	Direction de l'Environnement	Institution dépendant du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
UPF	Université de la Polynésie française	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche, créée en 1999 et issue de l'Université Française du Pacifique.
REC	Délégation à la Recherche	Structure dépendant du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Créée en 1989, elle a pour mission principale de préparer, coordonner, animer et de suivre la mise en œuvre de la politique de la recherche en Polynésie française.

A ces institutions, il convient de rajouter les principaux organismes Publics ou privés qui collaborent activement aux programmes nationaux et à l'éducation en matière d'environnement.

IRD	Institut de Recherche et de Développement	Anciennement ORSTOM, établissement public à caractère scientifique et technologique.
CIRAD ²⁵	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères et européennes.
UCB ²⁶	Université de Californie à Berkeley (USA)	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche privé.
DRRT ²⁷	Délégation régionale de la recherche et de la technologie (DRRT)	Service public dépendant du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française.
NTBG ²⁸	National Tropical Botanical Garden, Hawaï	Jardin botanique privé spécialisé dans la conservation des plantes endémiques de Hawaï et des îles du Pacifique

5.2 Les institutions impliquées sont-elles: des institutions gouvernementales, non gouvernementales, instituts de recherche, universités, industries, etc.

Cf. § 5.1

24 Ses missions sont définies par la Délibération n°94-159/AT du 22/12/1994 et par l'arrêté n°446/CM du 24/04/1995.

25 Le CIRAD est intervenu en tant que prestataire, notamment lors des études sur le Santal et la diversité des variétés de cocotiers.

26 L'UCB a coordonné le programme « Moorea Biocode », aboutissant à l'inventaire et la caractérisation génétique de l'ensemble des taxons terrestres et aquatiques de l'île de Moorea, incluant les espèces forestières.

27 En Polynésie française, la recherche scientifique reste de compétence de l'Etat, mais la Polynésie française s'est dotée de ses propres institutions de recherche. La DRRT assure la coordination des différents organismes d'Etat présent sur le territoire. Les programmes de recherche sont tous des co-financements Etat/Pays.

28 le NTBG est intervenu lors du programme d'inventaire de la flore des Marquises et possède une collection de graines d'espèces endémiques.

5.3 Lister les principales institutions activement engagées dans l'amélioration des arbres sur le terrain.

SDR et DIREN, notamment au travers d'une convention signée en 2010²⁹ de partenariat entre les 2 institutions pour la mise en œuvre conjointe du programme de conservation des espèces végétales endémiques et menacées de Polynésie française.

5.4 Les institutions impliquées sont-elle: des institutions gouvernementales, non gouvernementales, instituts de recherche, universités, industries, etc.

Cf. § 5.1

5.5 Lister le nombre d'institutions indirectement et directement liées à la conservation et à la gestion des ressources génétiques forestières dans le pays.

Cf. § 5.1 pour les institutions intervenant directement, auxquelles il convient de rajouter les ONG locales impliquées dans des actions de restauration d'habitats, dont les principales et les plus actives sont :

- Société d'ornithologie de Polynésie (SOP-Manu – Iles de Polynésie)³⁰ ;
- Association pour la protection du Patrimoine naturel et culturel de Raiatea (Tuihana)³¹ ;
- Association pour la protection de la vallée de la Punaruu (Tahiti) ;
- Association Te Rau Ati Ati (Tahiti essentiellement) ;
- Association Tetamariki (Rapa iti) ;
- Association Pu Tahi Haga No Gana.

5.6 Est-ce que votre pays a développé un Programme national de ressources génétiques forestières?

Bien que l'environnement au sens large soit de compétence du Pays, les « ressources génétiques forestières » ne sont pas considérées comme une priorité de développement du Pays par les politiques publiques.

Le Pays n'a pas institué un programme national de ressources génétiques forestières, mais dans le secteur de la recherche un programme intitulé « Inventaire et valorisation de la Biodiversité de Polynésie française » a été inscrit au contrat de Développement Etat-Polynésie française 2000-2004. Il n'est pas dédié spécifiquement aux ressources génétiques forestières.

Des contrats de projet Etat/Pays ont succédé à ce contrat de développement, avec la réalisation de thèses universitaires portant notamment sur des plantes forestières.

Dans le secteur de l'Agriculture, le volet forestier de la politique agricole 2011-2020, validée en 2011, a pour objectif global de « dynamiser le secteur forestier polynésien dans le respect de l'environnement ». En particulier, l'objectif spécifique 3 « Développer la gestion multifonctionnelle de la forêt polynésienne » vise à (i) Mieux connaître la forêt naturelle (inventaires à réaliser) et proposer les mesures de sauvegarde ou d'exploitation raisonnée de ce patrimoine ; (ii) Poursuivre le programme santal : entretien des plantations en conservatoire et production de semences pour distribution ou vente aux particuliers. Des plantations mixtes pourraient être créées afin d'alimenter l'industrie du santal à terme (plantations santal/noni, santal/agrumes, santal/pandanus...); (iii) Poursuivre la lutte contre les espèces envahissantes et nuisibles : cette opération nécessite une action permanente de veille, de lutte dans les foyers détectés, qui ne peuvent être efficaces que dans la mesure où de véritables plans de lutte ont été mis en place.

5.7 Si c'est le cas, veuillez décrire sa structure et ses principales fonctions dans votre Rapport national.

Sans objet.

²⁹ Convention n°9061/MSE/ENV du 13 décembre 2010

³⁰ <http://www.manu.pf/>

³¹ <http://www.tuihana.org/>

5.8 Quelles sont les parties prenantes nationales (secteur public et privé, institutions éducatives et de recherche, organisations de la société civile, communautés locales, etc.) qui participent à la planification et à la mise en oeuvre des programmes nationaux de ressources génétiques forestières?

Cf. § 5.1.

5.9 Est-ce que votre pays a mis en place un cadre juridique pour les ressources génétiques forestières stratégiques, plans et programmes? Si oui, décrire ce cadre.

Le cadre juridique pour les ressources génétiques forestières est une Loi de Pays³² relative à l'accès aux ressources biologiques et au partage des avantages résultant de leur valorisation. Cette Loi s'applique à tout accès aux ressources biologiques terrestres ou marines à des fins de recherche scientifique, d'enseignement supérieur, de conservation et/ou de collection à titre professionnelle, de bio-prospection, d'application industrielle ou d'utilisation commerciale. Sont exclues les ressources phytogénétiques utilisées à des fins agricoles et alimentaires ainsi qu'à des fins strictement domestiques. Les arrêtés d'application sont en cours d'élaboration.

5.10 Est-ce que votre programme national de ressources génétiques forestières coopère avec d'autres programmes nationaux dans certains domaines précis (par ex. l'agriculture, la biodiversité, le développement, les programmes environnementaux)?

Sans objet.

5.11 Quelles sont les tendances au niveau du soutien de votre programme national sur les ressources génétiques forestières durant ces 10 dernières années – s'est développé, a décliné, est resté identique? Est-ce que les financements du programme se sont accrus, ont diminué ou restent stables?

Financements en diminution pour les projets cités dans le § 5.6, en relation avec les restrictions budgétaires du Gouvernement.

5.12 Est-ce que vous avez déterminé des obstacles au niveau des soutiens financiers actuels, nécessaires pour atteindre les objectifs que votre pays s'est fixé en termes de ressources génétiques forestières? Si oui, indiquer les besoins et priorités dans votre Rapport national.

Sans objet, pas de programme national.

5.13 Indiquer les principaux défis, besoins et priorités auxquels votre pays a dû faire face durant ces 10 dernières années en matière de conservation ou renforcement du programme national de ressources génétiques forestières?

Sans objet, pas de programme national.

Réseaux:

5.14 Est-ce que durant ces 10 dernières années, votre pays a développé/renforcé les réseaux nationaux sur les ressources génétiques forestières?

Pas de réseau constitué en Polynésie française.

³² Loi de Pays 2012-5 du 23 janvier 2012

5.15 Indiquer les participants des réseaux et les principales fonctions de ces réseaux et les bénéfices générés.

Sans objet.

Education, recherche et formation:

5.16 Lister le nombre et les catégories (privées, publiques, gouvernementales, etc.) d'institutions de recherche qui travaillent sur les ressources génétiques forestières dans votre pays.

- o Université de Polynésie Française ;
- o Département de Recherche Agronomique du Service du Développement Rural.

5.17 Lister le nombre de projets de recherche liés aux ressources génétiques forestières.

Plusieurs thèses passées et en cours à l'UPF. Paragraphe à compléter ultérieurement.

5.18 Estimer le budget alloué à la recherche sur les ressources génétiques forestières dans le pays.

Non communiqué. A compléter.

5.19 Lister le nombre de brevets (s'il en existe) liés aux ressources génétiques forestières.

Aucun brevet connu déposé par les institutions publiques. Données inconnues pour le domaine privé.

5.20 Quelle est la situation en matière d'études et formations en ressources génétiques forestières?

Faible, besoin de renforcement des capacités à l'UPF.

5.21 Quelles sont vos besoins et priorités au niveau des études et formations encourageant l'utilisation durable, le développement et la conservation des ressources génétiques forestières?

Sans information.

5.22 Quels sont les principaux obstacles pour développer des études et des formations et qu'est-ce qui peut être fait pour surmonter ces obstacles?

Pas d'enseignement ni de formation spécifiquement dédiés aux ressources génétiques forestières.

5.23 Est-ce que votre pays a développé une stratégie pour répondre aux besoins d'études et de formations sur les ressources génétiques forestières?

Non.

5.24 Est-ce que votre pays a identifié des possibilités d'études et de formations à l'étranger? Si oui, quels sont les obstacles pour bénéficier de ces opportunités d'études et de formations?

Pas d'information.

Législations nationales:

5.25 Est-ce que durant ces 10 dernières années, votre pays a établi une législation ou des réglementations concernant les ressources génétiques forestières (phytosanitaires, production de semences, droits des obtenteurs forestiers, autres)?

Code de l'environnement :

- Classement d'espèces menacées en espèces protégées (catégories A ou B) ou espèces réglementées (Tableau de l'arrêté n° 1300 CM du 30 août 2007 portant modification de l'Article A 121-1 du code de l'environnement fixant la liste des espèces protégées relevant de la catégorie A)
- Classement d'espèces envahissantes menaçant la biodiversité : articles A 123-2 et A 123-5 du Code de l'Environnement

Réglementation sur la protection des végétaux et la protection zoosanitaire³³.

- Arrêtés n° 1196 CM du 23 septembre 2002, n° 664 CM du 3 juin 2003, n° 432 CM du 12 mars 2004, n° 276 CM du 23 mai 2005, n° 1663 CM du 6 décembre 2007, n° 1 946 CM du 26 décembre 2008, n° 1258 CM du 23 août 2011, portant modification de l'arrêté n° 740 CM du 12 juillet 1996 modifié fixant la liste des organismes nuisibles, des végétaux et produits végétaux susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles dont l'importation en Polynésie française est interdite ou autorisée sous certaines conditions ;
- Arrêté n° 741 CM du 12 juillet 1996, consolidé, fixant la liste des végétaux, produits végétaux et autres produits susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles dont le transport sur l'ensemble des îles de la Polynésie française est interdit ou réglementé (modifié par l'arrêté 169/CM du 4 février 2009) ;
- Délibération n° 96-44 AT du 29 février 1996 définissant les attributions des contrôleurs phytosanitaires et des agents auxiliaires de contrôle, en application de la délibération n° 96-43 AT du 3 décembre modifiée ;
- Délibération n° 96-43 AT du 29 février 1996 définissant les mesures relatives à l'inspection phytosanitaire sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française ;
- Délibération n° 93-155 AT du 3 décembre 1993 portant protection des végétaux sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française ;
- Délibération n° 99-168 APF du 30 septembre 1999 ordonnant les dispositions à prendre en vue de la protection de la Polynésie française contre l'introduction des insectes xylophages, parasites du cocotier (*Oryctes* spp., *Strategus* spp. et *Scapanes* spp.) ;
- Arrêté n° 782 CM du 4 juin 2010 fixant la liste des pays infestés par *Oryctes* spp., *Strategus* spp. et *Scapanes* spp., insectes xylophages parasites du cocotier ;
- Arrêté 1892 CM du 28 décembre 2007 fixant les tarifs des prestations de service du département de la protection des végétaux du service du développement rural ;
- Arrêté 1266 CM du 20 décembre 1985 portant réglementation sanitaire des aéronefs en Polynésie française ;
- Arrêté n° 739 CM du 12 juillet 1996 relatif aux modalités d'agrément des pépinières, exploitations agricoles et structures de conditionnement ;
- Arrêté n° 1185 CM du 21 octobre 1992 fixant la composition et le fonctionnement du comité consultatif pour la protection des végétaux en Polynésie française.

5.26 Mentionner les traités, accords et conventions approuvés par votre pays sur la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières.

Conventions internationales ratifiées par la France et s'appliquant à la Polynésie :

- CITES : la Polynésie française a promulgué une Loi reprenant et adoptant le texte de la convention internationale³⁴ ;
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

5.27 Est-ce que votre pays a identifié des obstacles pour développer une législation et des réglementations sur les ressources génétiques forestières? Si oui, quels sont vos besoins et priorités pour surmonter ces obstacles?

Pas d'information.

³³ Source : site du Gouvernement - <http://www.biosecurite.gov.pf>

³⁴ loi n° 77-1423 du 27 décembre 1977

Systemes d'information:

5.28 Est-ce que votre pays a développé des systèmes de gestion des données pour soutenir les efforts d'utilisation durable, de développement et de conservation des ressources génétiques forestières?

- Base de Données sous logiciel Access pour les plantations forestières (SDR) ;
- Système d'Information Géographique géré par les différents services (non centralisé).

5.29 Est-ce que vos systèmes de documentation ont été informatisés dans des formats standard pour faciliter les échanges de données

Cf. § 5.28.

5.30 Quels sont vos priorités et besoins?

Centralisation des informations (SIG notamment) entre les différents services concernés.

5.31 Quelles sont les principaux défis, besoins et priorités pour développer et améliorer vos systèmes de gestion des informations sur les ressources génétiques forestières?

Pas d'information.

Sensibilisation du public:

5.32 Comment pourriez-vous décrire la sensibilisation mise en place dans votre pays sur le rôle et la valeur des ressources génétiques forestières (aucune sensibilisation/problématique, reste méconnue, sensibilisation limitée, satisfaisante, excellente)?

Sensibilisation limitée (édition de poster, de guides floristiques, intervention dans des écoles, site WEB DIREN...) et répondant ponctuellement à des événements (journée de l'arbre, fête de la Science, journée de l'environnement).

5.33 Est-ce que votre pays a développé des programmes de sensibilisation sur les ressources génétiques forestières? Si oui, veuillez décrire ces programmes ainsi que leurs résultats.

Non.

5.34 Est-ce que votre pays a identifié plusieurs contraintes en matière de programmes de sensibilisation du public sur les ressources génétiques forestières?

Non.

5.35 Si oui, quels sont vos besoins et priorités pour surmonter ces contraintes?

Pas d'information.

Chapitre 6: Les niveaux de coopération régionale et internationale

Réseaux internationaux:

6.1 A quels réseaux régionaux et sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières ou réseaux thématiques sur les ressources génétiques forestières votre pays a-t-il participé durant ces 10 dernières années, et quels bénéfices en a-t-il tiré?

- Participation annuelle aux ateliers régionaux (région Pacifique) regroupant les spécialistes du genre *Santalum*. Ateliers organisés par le SPC (Secretariat of the Pacific Community), Land Resources Division ;
- Participation à un atelier régional Pacifique/Asie (2011) à Fidji sur la participation des forêts des 2 régions au REDD+ (Reducing Emissions from deforestation and forest degradation) organisé par le SPC (Secretariat of the Pacific Community), Land Resources Division et le GIZ (coopération internationale allemande) ;
- Participation aux conférences regroupant les directeurs des services forestiers, contribuant à l'élaboration des lignes directrices du programme de travail du SPC pour la période 2007-2010;

6.2 Quels sont les besoins et les priorités de votre pays pour développer ou renforcer les réseaux internationaux de ressources génétiques forestières?

Participation à réseau si existant, ou constitution d'un réseau régional si non existant. (SPC ressource division)

Programmes internationaux:

6.3 Quels sont les programmes internationaux sur les ressources génétiques forestières dont votre pays a tiré le plus de bénéfices et pourquoi?

La Polynésie française a bénéficié indirectement des programmes d'amélioration des essences forestières de production, par l'acquisition de semences améliorées adaptées au contexte du Pays et utilisées dans les programmes de reboisement nationaux :

- Programmes d'amélioration de *Cocos nucifera* (Côte d'Ivoire, Brésil) ;
- Programmes d'amélioration du *Pinus caribaea* (Fidji, République Dominicaine, Cuba) ;
- Programme d'amélioration de *Swietenia sp.* (Honduras, grandes et petites Antilles) ;
- Programme d'amélioration de *Tectona grandis* (Asie) ;
- Réseau régional sur le genre *Santalum* sur les techniques de multiplication.

6.4 Lister les organismes et les principaux résultats de ces programmes.

Cf. surfaces plantées et vergers à graines constitués : § 1.3 - 1.12 – 4.1 et 4.6.

6.5 Est-ce que durant ces 10 dernières années, le soutien financier international pour les ressources génétiques forestières a évolué dans votre pays?

Néant.

6.6 Quels sont les besoins et les priorités de votre pays pour les futures collaborations au niveau international en matière de:

- o Connaissance de la diversité intraspécifique d'essences locales utilisées (artisanat, pharmacopée..): études génétiques ;
- o Renforcement de la conservation et de la gestion in situ : restauration écologique ;
- o Renforcement de la conservation et de la gestion ex situ : conservatoire botanique ;
- o Renforcement de l'utilisation des ressources génétiques forestières : itinéraires sylvicoles économes, techniques de débardage en montagne ;
- o Renforcement des systèmes de gestion de l'information et systèmes d'alerte rapide sur les ressources génétiques forestières ;
- o Renforcement de la sensibilisation du public.

Accords internationaux:

6.7 Est-ce que durant ces 10 dernières années, votre pays a adhéré à des accords, traités, conventions ou accords commerciaux internationaux qui soient importants en termes d'utilisation durable, développement et conservation des ressources génétiques forestières?

La Polynésie française, dans sa Loi n° 77-1423 du 27 décembre 1977, a ratifié la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) du 3 mars 1973 publiée par le décret n°78-959 du 30 août 1978.

6.8 Si oui, décrire brièvement l'impact de ces accords en matière de conservation et utilisation durable des ressources génétiques forestières dans votre pays.

Impact non mesuré.

Chapitre 7: L'accès aux ressources génétiques forestières et le partage des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières:

Accès aux ressources génétiques forestières:

7.1 Durant ces 10 dernières années, est-ce que votre pays a adhéré à des accords internationaux importants en matière d'accès aux ressources génétiques forestières et de transfert et de partage des avantages résultant de leur utilisation?

Oui.

7.2 Si oui, listez-les dans votre rapport national.

Convention CBD (Convention on Biological Diversity) via sa ratification par la France.

7.3 Durant ces 10 dernières années, est-ce que votre pays a développé ou modifié la législation nationales et les politiques ou mis en place d'autres autres actions en termes d'accès aux ressources génétiques forestières de votre pays et de partage des avantages résultant de leur utilisation?

Cf. § 5.9.

7.4 Durant ces 10 dernières années, est-ce que votre pays a entrepris des actions en matière de gestion pour maintenir ou améliorer l'accès aux ressources génétiques forestières qui existent en dehors de votre pays (par ex. accords passés en matière d'échange de germoplasme)?

Pas dans les 10 dernières années, actions antérieures.

7.5 Si oui, décrire les actions entreprises.

Sans objet.

7.6 Indiquer si possible le nombre de lots obtenus, les pays d'origine et les finalités de ces échanges de germoplasme.

Sans objet.

7.7 Est-ce que durant ces 10 dernières années, l'accès aux ressources génétiques forestières a toujours été le même, s'est amélioré ou est devenu plus difficile?

Sans objet.

7.8 Durant ces 10 dernières années, est-ce que votre pays a rencontré des difficultés à maintenir ou développer l'accès aux ressources génétiques forestières qui existent dans les autres pays? Cet accès à ces ressources génétiques forestières est-il adapté pour soutenir les objectifs de développement des forêts? Si non, qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation?

Sans objet.

7.9 Est-ce que votre pays restreint l'accès à certains types de ressources génétiques forestières? Si oui, indiquez quelles sont les restrictions et pour quelles raisons.

Cf. § 5.9.

7.10 Pour votre pays, quels sont les avantages qui résultent de l'utilisation des ressources génétiques forestières (Veuillez fournir des informations qualitatives et quantitatives si vous en disposez.).

- Avantages économiques (essences de reboisement pour la production de bois d'œuvre ou de fruits) : *Pinus caribaea*, *Cocos nucifera*, bois feuillus plantés pour leur utilisation en ébénisterie ou artisanat ;
- Avantages socio-culturels et alimentaires : *Cocos nucifera*, *Artocarpus altilis* ;
- Avantages patrimoniaux : essences forestières endémiques.

7.11 Qui, dans votre pays, bénéficie des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières?

- Le Pays est un bénéficiaire, en tant que propriétaire de Domaines forestiers ;
- Les propriétaires privés bénéficiant de plantations conventionnées réalisées par le Pays ;
- Les agriculteurs bénéficiant de semences ou plants issus des programmes d'amélioration.

7.12 Est-ce que votre pays a établi des mécanismes de partage des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières? Si oui, veuillez les décrire.

Le Pays a établi depuis les années 1970 des conventions de reboisement de plusieurs types avec des propriétaires fonciers privés. Les conventions définissent les modes d'intervention des services forestiers du Pays (SDR – département Forêts et Gestion de l'Espace Rural) ainsi que la répartition des bénéfices nets des revenus liés à la gestion forestière.

Cf. aussi Loi de Pays 2012-5 du 23 janvier 2012.

7.13 Est-ce que votre pays a identifié des obstacles pour réaliser ou améliorer le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières?

La valeur juridique des conventions de reboisement est à l'étude (Réf. Biblio n°2).

7.14 Si oui, veuillez présenter les obstacles et les manières de les surmonter.

Encore à l'étude.

7.15 Indiquer dans votre rapport national quelle importance est accordée au maintien ou à l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques forestières et au partage des avantages et indiquer les autres directions stratégiques suivies pour conserver l'accès et le partage des avantages de leur utilisation.

Sans information.

Chapitre 8: Les contributions des ressources génétiques forestières à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable

8.1 Quelles sont vos priorités pour mieux comprendre les contributions économiques, sociales, environnementales, etc. des ressources génétiques forestières pour le développement des secteurs alimentaire, agricole et forestier?

Etablir un bilan économique/social/environnemental des programmes utilisant les ressources génétiques forestières.

8.2 En quoi la gestion des ressources génétiques forestières contribue-t-elle aux Objectifs de développement du Millénaire dans votre pays?

Sans information.